



**2024 DFPE 115** - Subventions (436 500 euros), conventions et avenants à dix associations pour le fonctionnement et la promotion de leur service de médiation familiale dans l'ensemble des arrondissements de Paris et pour le fonctionnement de leurs espaces de rencontre parents/enfants situés dans les 11e, 13e, 15e, 18e et 19e arrondissements.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris décline son action en direction des familles à travers un soutien accru aux parents chaque fois que cela est nécessaire. Il s'agit notamment d'aider les parents à faire face aux événements susceptibles de fragiliser la famille, telles que les séparations, à travers la sécurisation de la fonction parentale, l'apaisement des conflits ou encore l'organisation de temps de répit. En effet, comme toutes les grandes agglomérations, Paris se caractérise par un nombre important de séparations de couples ayant des enfants.

C'est dans ce cadre que la Ville de Paris soutient des dispositifs d'accompagnement des familles en situation de séparation dont les dispositifs de médiation familiale : un médiateur familial - tiers impartial, indépendant et qualifié - favorise, par l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication entre les parents et l'organisation de la vie familiale après la séparation, notamment en ce qui concerne le maintien du lien entre l'enfant et ses deux parents. Une action de médiation familiale peut être initiée par l'un des parents (médiation dite « conventionnelle » ou « spontanée ») ou prescrite par le juge aux affaires familiales (médiation dite « judiciaire »). Ciblée sur les questions du couple au moment d'une séparation, la médiation familiale concerne néanmoins tous les liens familiaux et contribue aussi à la prévention des ruptures de lien entre les parents et les enfants en cas de séparation ou de recomposition de la famille, mais aussi au moment de l'adolescence.

La Ville de Paris participe au soutien des services de médiation familiale, aux côtés de la Caisse des Allocations Familiales de Paris (cheffe de file et principal

financeur, à hauteur de 75%), du Ministère de la Justice et de la MSA, Sécurité sociale agricole.

Le comité des financeurs met l'accent depuis l'automne 2023 sur le renforcement et la structuration des actions de promotion. Ainsi, toutes les associations ont poursuivi et poursuivent des objectifs de communication, de valorisation de leur action et de bon maillage territorial des interventions. Cela se traduit notamment par de nouvelles permanences dans les Relais Informations Familles, mises en place en partenariat étroit avec les mairies d'arrondissement.

De plus, afin d'aller vers davantage de médiations parents-adolescents, une démarche de formation des professionnel.les est en cours, de même qu'un renforcement des partenariats avec les ressources parisiennes (réussite éducative, collèges, service de protection de l'enfance, etc.). Sur ce sujet, les services se mobilisent de façon variable et l'effort devra être poursuivi.

Par ailleurs, la Ville de Paris a développé depuis 2022 son soutien aux Espaces de rencontres. Les espaces de rencontres sont des lieux qui permettent l'exercice de l'autorité parentale en toute sécurité pour l'enfant. Ils sont conçus pour préserver le lien entre le parent et son enfant, notamment en cas de séparation entre les parents. Dans les contextes familiaux fragilisés, l'espace de rencontre permet de prévenir la rupture définitive de lien entre le parent et son enfant. Il constitue un service essentiel pour le droit fondamental de l'enfant à voir ses parents, en particulier les pères, quand ils sont privés de ressources et/ou de lieux de résidence. En complément de l'offre de médiation familiale, le bon maillage territorial des espaces de rencontres permet un apport décisif dans l'exercice de la parentalité dans des contextes dégradés, avec un impact fort par la suite sur la vie des enfants de la fratrie concernée (socialisation de l'enfant, lien avec l'institution scolaire, etc.).

Les différents services constatent une hausse des situations complexes des familles, notamment la forte proportion de victimes de violences intra familiales. Dès lors la Ville a accru son soutien depuis l'automne 2023, en co-finançant deux nouveaux espaces de rencontres pour répondre au manque de places en espaces de rencontres et aux délais d'attente des familles.

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer, pour 2024, des subventions pour le fonctionnement d'associations intervenant dans les domaines respectifs de la médiation familiale et/ou des espaces de rencontre :

L'association « **Ligue Française pour la Santé Mentale** » (LFSM) propose aux familles confrontées à un contexte conflictuel, un service de médiation familiale dans le 8e arrondissement. En 2023, l'association a accompagné 56 bénéficiaires dans le cadre de 28 médiations familiales terminées. 92% des situations concernent des divorces et séparations (accueil des enfants, scolarité, relations intrafamiliales, relations dans le cadre de recomposition familiale). Il y a eu 16 réunions d'information collective de promotion de la médiation familiale à destination de 30 bénéficiaires, dont 33% de professionnels.

L'association « **Union Départementale des Associations Familiales** » (UDAF 75) a repris l'activité de médiation familiale de l'APCE 75. L'UDAF propose désormais deux services de médiation familiale dans les 9e arrondissement et 15<sup>e</sup> arrondissement. En 2023, l'association a accompagné 243 bénéficiaires dans le cadre de 119 médiations familiales terminées. 85,5 % des situations concernent des divorces et séparations et 12% concernent des conflits intergénérationnels. Il y

a eu 31 réunions d'information collective de promotion de la médiation familiale à destination de 164 bénéficiaires, dont 80,5% de professionnels.

L'association « **Jean Cotxet** » déploie son Espace de rencontre parents-enfants localisé au 75 rue de Clichy à Paris 9<sup>e</sup>. L'association a accompagné 13 familles entre les mois de septembre et de décembre 2023. Les violences conjugales représentent 90% des situations rencontrées par l'association.

L'association « **ESPEREM** » propose aux parents qui vivent des situations conflictuelles un accompagnement et une aide pour trouver les réponses qui contribuent à l'apaisement du conflit et à l'épanouissement de leurs enfants, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. En 2023, l'association a accompagné 186 bénéficiaires dans le cadre de 93 médiations familiales terminées. 70 % des situations concernent des divorces et séparations (accueil des enfants, scolarité, relations intrafamiliales, relations dans le cadre de recomposition familiale) et 22% concernent le maintien des relations intrafamiliales. Il y a eu 36 réunions d'information collective de promotion de la médiation familiale à destination de 157 bénéficiaires, dont 42,5% de professionnels.

L'association « **Fondation OPEJ - Baron Edmond de Rothschild** » propose au sein de la Maison des Familles et des Cultures (11<sup>e</sup>) :

- Un espace de médiation familiale : pour être au plus proche des familles, l'association propose également de tenir ponctuellement des séances au siège de l'association dans le 17<sup>e</sup>. En 2023, l'association a accompagné 108 bénéficiaires dans le cadre de 53 médiations familiales terminées. 90,5 % des situations concernent des divorces et séparations. Il y a eu 31 réunions d'information collective de promotion de la médiation familiale à destination de 405 bénéficiaires, dont 25,5% de professionnels.
- Un espace de rencontre parents/enfants. En 2023, l'association a traité 102 mesures dont 46 mesures sont toujours en cours en 2024. L'association constate que les violences même allégées sont présentes dans 90% des situations.

L'association « **Cithéa / Centre d'Intervention Thérapeutique et d'Accompagnement famille et professionnel** » propose des espaces de rencontres dans les 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> arrondissements. Les modalités d'accueil dans les espaces de rencontre Cithéa, dans un cadre individuel ou collectif, sont adaptées aux besoins de la famille et de l'enfant, et permettent de répondre à la diversité des situations. En 2023, les trois espaces de rencontre ont permis la réalisation de 4 018 rencontres et l'accueil de 338 enfants. Il existe un fort travail interne au niveau des équipes (formation, analyse de pratiques, réflexions autour notamment des violences sexuelles et de la nécessité d'individualiser les rencontres), de même qu'avec les services de la Justice.

L'association « **Parenthèse Médiation** » propose un espace de médiation dans le 18<sup>e</sup> et complète le maillage territorial dans les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. En 2023, l'association a accompagné 267 bénéficiaires dans le cadre de 118



Compte tenu de l'impact positif de ces actions auprès des familles parisiennes, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer, au titre de l'exercice 2024 une subvention globale de 436 500 euros répartis comme suit :

Association « LFSM » : 8 000 euros

Association « UDAF 75 » : 31 000 euros

Association Jean Cotxet : 10 000 euros

Association « ESPEREM » : 14 500 euros

Fondation « OPEJ - Baron Edmond de Rothschild » : 18 000 euros

Association Cithéa : 40 000 euros

Association « Parenthèse Médiation » : 13 000 euros

Association « CERAF Médiation » : 38 000 euros

Fondation Olga Spitzer : 252 000 euros

Association « La Maison de la Médiation » : 12 000 euros

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**